



Remboursement/retour objet occasion

Par qzr, le **29/05/2010** à **11:57**

Bonjour,

J'ai vendue un brouilleur de téléphone portable par l'intermédiaire du bon coin. L'acheteur habitant loin a payée par chèque est je lui est envoyer le produit par la poste. L'acheteur me re-contacte, affirme que le brouilleur ne fonctionne pas est veux être remboursé.

Par précaution j'avais réalisé des photo et une vidéo du produit avant de l'envoyé. A mon avis, l'acheteur a endommager le produit car il fonction avec des prisé américaine en 110V

Doit-je lui le rembourser?

Merci de votre aide, cordialement.